

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [8-9]

Artikel: Etre "schoenfille" à Genève

Autor: mm

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277284>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

nue, et qui restent au bénéfice de l'ancien statut jusqu'à la fin de leurs études. Le journal de l'OFRA *A tire d'elles* s'était ému dans son numéro de mars de cette dégradation des revenus des élèves infirmières(ers).

La section vaudoise de l'ADF a entrepris une enquête sur ce sujet auprès de M. Albert Chauvie, secrétaire général du Département de l'Intérieur et de la santé publique, ainsi que de plusieurs écoles du canton. Au reproche formulé par *A tire d'elles*, selon lequel les élèves auraient été placés devant le fait accompli sans préavis, M. Chauvie répond qu'il y a eu information progressive dès la date où la décision a été prise (juin 1983). Seuls, les élèves commençant leur première année à l'automne 1983 ont été placés devant des difficultés financières imprévues en prenant connaissance du nouveau règlement en septembre.

Le journal de l'OFRA accusait le Département de la santé publique d'engager des employés(e) à des conditions financières modifiables, donc non garanties. M. Chauvie rétorque que les élèves reçoivent, non pas un salaire de professionnels, mais une allocation ; dans le cas contraire, les hôpitaux pourraient les envoyer dans tel ou tel service selon les besoins, ce qui pourrait nuire à leur formation.

Par ailleurs, la réduction du montant versé à 540 francs correspond à une uni-

formisation avec la pratique des autres écoles du canton.

Un des problèmes soulevés par *A tire d'elles* reste en tout cas posé : « Les élèves devront-ils s'endetter pour pouvoir terminer leurs études ? » De toute évidence, 540 francs, c'est peu pour vivre, surtout quand les parents ne peuvent pas contribuer à l'entretien. M. Chauvie promet que le système de bourses déjà existant sera développé. « C'est sur ce dernier point, conclut Odide Jaeger, présidente de l'AVDF, que nous devons rester attentives ».

(sl)

ETRE « SCHOENFILLE » A GENEVE

« Elles sont bien bonnes, nos « Trudis ! », s'exclament les auteurs d'une enquête en terrain genevois sur la situation des « Schönfilles » engagées traditionnellement dans des familles comme « aides de ménage ». Un terme pudique qui recouvre plus souvent une réalité de travailleuse à temps complet qu'un stage de formation dont le but est l'apprentissage du français.

Pour un salaire dérisoire estimé à 4,20 francs de l'heure, ces adolescentes ac-

complissent un travail hebdomadaire oscillant entre 48 et 55 heures... Difficile à 16 ans de se plonger encore dans une grammaire française en fin de journée !

Seul, un réaménagement juridique de leur contrat de travail permettrait de garantir à ces jeunes filles ce qu'officiellement les autorités cantonales appellent « un stage éducatif ».



Dessin de Pécub

La commission est nommée, les travaux avancent à petits pas. Encore faut-il qu'intervienne au sein des familles d'accueil un changement de rapports profond avec ces précieuses « volontaires » sans lesquelles la carrière professionnelle de Madame serait bien compromise...

(mm)

Les jeunes filles suisses allemandes, par A. Gøhner, F. Guye et D. Baud. Annales du Centre de recherche sociale N° 17 — I.E.S. — Genève

... et le samedi matin,

nos agences de Bellevue, de Carouge, des Eaux-Vives, de Florissant, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, de Moillesulaz, d'Onex, de Plainpalais, de Vernier et de Vésenaz sont à votre disposition.

Votre Banque hypothécaire du canton de Genève
2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 022 28 00 11

Votre banque cantonale

BCG ◀